
SENIORENFREUNDLICHE GEMEINDEN

« COMMUNES AMIS DES SENIORS »

GUIDE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN
COMMUNAL POUR LES PERSONNES ÂGÉES



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille et de l'Intégration

CONSEIL SUPÉRIEUR
DES PERSONNES ÂGÉES

Placer les personnes âgées au cœur de la société...



© Ministère de la Famille et de l'Intégration

Nos communes représentent notre premier cadre de vie et contribuent de façon déterminante au bien-être de leurs citoyens et citoyennes.

Au cours des dernières décennies, le Luxembourg est devenu une société multiculturelle et l'espérance de vie n'a cessé de croître. À l'avenir, nos villes et villages compteront de plus en plus de personnes âgées aux origines différentes.

Par conséquent, le changement démographique exige que nous tous, nous changeons notre façon de penser. Nous devons développer de nouvelles visions de la vie à un âge avancé et adapter l'image souvent négative du vieillissement aux réalités afin de pouvoir approcher la vieillesse dans sa complexité.

L'augmentation de l'espérance de vie ira nécessairement de pair avec une augmentation du nombre de personnes nécessitant de l'aide et des soins. Toutefois, de nombreuses personnes, même à un âge très avancé, sont encore autonomes et se consacrent à leurs activités, que ce soit dans leur vie privée ou dans la société.

En collaboration avec des citoyens engagés de tous les âges, nous devons développer de nouvelles formes de coexistence sociale entre jeunes et moins jeunes au sein de la société. A cette fin, il faut créer les cadres et conditions sociales nécessaires et stimuler la responsabilité et la collaboration de tout un chacun.

En premier lieu, il s'agit de faire tomber les barrières physiques et organiser les espaces publics de manière à ce que le plus grand nombre de citoyens, indépendamment de leur âge et/ou de leurs capacités physiques ou mentales, puisse se déplacer librement, recourir aux services et participer à la vie sociale.

Grâce aux compétences, aux expériences de vie et aux potentiels très divers des personnes âgées, leur participation active et leur implication dans la société et dans la vie communale constituent un enrichissement pour tous. Il s'agit d'encourager et de soutenir cette dynamique.

Le présent guide est le fruit d'une collaboration entre le Conseil Supérieur des Personnes Âgées, des représentants du SYVICOL et le Ministère de la Famille et de l'Intégration. Il a pour objectif de présenter différents thèmes prioritaires à tous les acteurs impliqués dans la politique pour les personnes âgées et de susciter de nouvelles initiatives à travers des propositions concrètes et des exemples de bonne pratique. De plus, le modèle de planification proposé a pour but de faciliter l'élaboration d'un plan communal pour les personnes âgées.

Au cours des dernières années, l'État et les communes ont mis en place toute une série de services pour les citoyens plus âgés. Je voudrais remercier tous les responsables communaux pour cet engagement. J'espère que ce guide vous sera un outil de travail utile et intéressant dans la planification de la politique sociale et locale liée aux personnes âgées.

Marie-Josée JACOBS

Ministre de la Famille et de l'Intégration



© Syvicol

Notre société vieillit, l'évolution démographique attendue pose de nouveaux défis et requiert un changement de mentalité. Par ailleurs, elle nous offre également de nouvelles opportunités. Selon des estimations récentes du STATEC, on estime qu'en 2060, plus de 25 pour cent de la population au Luxembourg aura plus de 65 ans, ce qui aura également des conséquences pour notre système national de sécurité sociale. La politique communale doit elle aussi se préparer à ces prévisions.

En effet, les communes sont les autorités politiques les plus proches des citoyens. En période de changement démographique, les communes ont pour mission d'aménager au mieux un cadre de vie en fonction des besoins et des préoccupations des citoyens plus âgés. La qualité de vie des personnes âgées dépend essentiellement des conditions au plan local. Des concepts novateurs sont nécessaires pour offrir à une société vieillissante une bonne qualité de vie, une autonomie et garantir à la personne âgée le maintien au domicile le plus longtemps possible. Une politique des aînés durable et orientée vers l'avenir doit par conséquent tenir compte des besoins de la population et mettre à profit leurs potentiels et leurs capacités. La politique des personnes âgées inclut un grand nombre de champs d'action politiques sur le plan communal et se conçoit comme une tâche transversale importante. Je suis convaincu que les communes sont prêtes à relever ce défi.

Ce guide entend encourager les responsables communaux à trouver leur voie pour créer un cadre de vie et des conditions permettant aux personnes âgées de pouvoir mener une vie satisfaisante et indépendante au sein de notre société. Je tiens à remercier le groupe de travail du Conseil Supérieur des Personnes Âgées pour l'élaboration de ce guide utile.

Emile EICHER

Président du SYVICOL



© Lëtzebuurger Journal

Chères lectrices, chers lecteurs,

Le Conseil Supérieur des Personnes Âgées est un organe consultatif du gouvernement qui a été créé le 9 février 1976. Sa tâche principale consiste à aborder des thèmes importants qui touchent les générations plus âgées et à élaborer des propositions appropriées. Cela se fait soit à la demande du gouvernement, soit de la propre initiative du Conseil.

Déjà en février 2002, nous avons organisé une conférence transfrontalière sur le thème « Communes conviviales pour les personnes âgées » en coopération avec le Conseil consultatif pour les personnes âgées de la Sarre. Cela fait près de quatre ans que nous souhaitons élaborer un guide sur ce thème.

Sous la présidence de Monsieur Romain MAUER, un groupe de travail du Conseil supérieur a rédigé ce guide pour les communes, en étroite collaboration avec Madame Myriam HEIRENS du Ministère de la Famille et Monsieur Laurent DEVILLE du Syvicol.

L'objectif principal de ce guide est de fournir des informations qui permettront d'améliorer la qualité de vie générale des personnes âgées au sein des communes. Il convient de souligner en particulier l'importance des institutions ou des services spécifiques destinés aux personnes âgées.

J'ai le plaisir de vous présenter cette brochure et je remercie Madame la Ministre Marie-Josée JACOBS pour son soutien, ainsi que ses collaborateurs et tous les membres du groupe de travail pour le précieux travail accompli.

Je souhaite une bonne lecture à tous les lecteurs et lectrices et je suis impatient de voir des résultats positifs dans les communes.

Jean BOHLER

Président du Conseil Supérieur des Personnes Âgées

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	9
1.1. Une société en évolution	9
1.2. But d'un plan communal pour personnes âgées	9
1.3. Le concept	10
1.3.1. Assurance-qualité	11
1.3.2. Intégration des migrants âgés	12
1.3.3. Design for all	12
1.4. Bibliographie	14
1.5. Sites internet	15
2. MISE EN PRATIQUE DU GUIDE	17
2.1. Formation d'un groupe de planification	18
2.2. Description de l'état des lieux à l'aide de thèmes prioritaires	19
2.2.1. Domaine public et infrastructure	22
2.2.2. Services de proximité et offres de services	28
2.2.3. Offres d'informations et de conseil au niveau communal	31
2.2.4. Participation à la vie communale	34
2.2.5. Société multiculturelle : plus âgé, plus diversifié... ..	38
2.2.6. Jeunes et moins jeunes dans la commune	42
2.2.7. Activités culturelles, sportives et de loisirs	45
2.3. Analyse des besoins de la population	49
2.4. Synthèse de la situation actuelle et de l'analyse des besoins	7
2.5. Objectifs et priorités	51
2.6. Mise en œuvre du plan d'action	52
2.7. Évaluation et contrôle de la durabilité	53
2.8. Réorientation	54
2.9. Transmission de l'expérience	54
3. ANNEXE	56

Remarque :

Afin de faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

1. Introduction

1.1. UNE SOCIÉTÉ EN ÉVOLUTION

En raison des changements démographiques, le nombre de personnes âgées ne cesse d'augmenter au sein de la population au Luxembourg. Le groupe d'âge des personnes de plus de 60 ans est de plus en plus caractérisée par une diversité culturelle.

Nous sommes confrontés à des changements sociaux importants et nous devons y faire face en développant de nouvelles initiatives politiques axées vers l'avenir.

Au fil du temps, l'image liée à l'âge a évolué plutôt négativement. Aujourd'hui, des études scientifiques se penchent sur le potentiel des personnes âgées, ainsi que sur leurs compétences et leur expérience. Les personnes âgées restent plus longtemps actives et en bonne santé. Dans cette étape de leur vie, le droit à l'autonomie et à l'autodétermination constituent des valeurs centrales pour les seniors.

Afin d'atteindre à l'avenir des objectifs tels que «le respect de l'autonomie des personnes âgées» ou «la participation sociale active des personnes âgées», nous devons adapter notre politique des aînés à leurs souhaits, leurs attentes et leurs besoins.

1.2. BUT D'UN PLAN COMMUNAL POUR PERSONNES ÂGÉES

La politique pour personnes âgées se concrétise dans les communes. C'est à ce niveau que se décide si les personnes âgées se sentent bien dans leur cadre de vie. Toutefois, la situation de départ et les conditions diffèrent d'une commune à l'autre. Ainsi, chaque commune doit agir en conséquence des conditions spécifiques qui lui sont propres.

À l'avenir, l'attractivité des communes dépendra essentiellement de la qualité de vie qu'elles offrent aux personnes âgées et de la manière dont elles parviennent à déployer leurs potentiels.

Une non considération de ces évolutions implique certains risques.

D'une part, de grands potentiels restent inexploités dans la commune; les expériences et les impulsions que les personnes âgées peuvent apporter à la vie sociale politique au niveau communal se perdent.

Si on ne donne pas à ces personnes la possibilité de participer activement à la vie sociale, elles risquent de s'isoler, en particulier les personnes vivant seules. Pour éviter l'isolement, il faut repenser fondamentalement l'organisation de l'espace public et les structures d'habitation qui leur sont dédiées.

Si les communes ne proposent pas d'activités intergénérationnelles, les générations vont s'éloigner les unes des autres. En revanche, si elles encouragent ce type d'activités, les communes promeuvent la compréhension et le dialogue entre les générations et améliorent la qualité de la vie et la solidarité.

À côté de l'État, les communes jouent ici un rôle prépondérant.

La politique communale pour les personnes âgées sera à l'avenir une mission transversale de plus en plus importante. La planification urbaine et régionale doit impliquer les aspects de l'accessibilité et de disponibilité. Les questions liées à l'âge concernent, au-delà des politiques sociales au sens strict, les politiques de la santé, du logement et des transports, ainsi que l'urbanisme.

L'objectif d'un plan communal pour les personnes âgées est d'élaborer et de mettre en place des actions qui soutiennent une vie sociale locale enrichissante pour toutes les générations et les cultures. Une politique se veut participative intégrant les personnes âgées dans les processus décisionnels.

Le présent guide se conçoit comme un mode d'emploi et de soutien aux responsables communaux dans l'élaboration d'un tel projet.

1.3. LE CONCEPT

Il est important d'avoir une ligne directrice, un projet global pour le développement et la coordination des mesures politiques destinées aux personnes âgées au sein d'une commune. Un plan d'action spécifie ainsi les exigences, les besoins, les offres et les mesures concrètes et aide les communes à adapter la politique communale pour les personnes âgées de manière durable.

Beaucoup de responsables communaux sont conscients des apports précieux et enrichissants de la participation des seniors et intègrent activement leurs potentiels, leurs expériences et leur engagement. En retour, les personnes âgées reçoivent de l'estime et le sentiment d'être utiles.

Dès à présent il s'agit d'identifier les potentiels des seniors et de les intégrer dans un plan d'action. Les mesures ainsi réalisées profitent non seulement aux personnes âgées mais aussi à toute la société. De leur côté les personnes âgées ont ainsi la possibilité de contribuer au développement de la société et d'organiser leurs vieux jours de manière active.

Dans nos pays voisins (France, Belgique, Allemagne), différentes communes ont déjà élaboré un plan d'action pour les personnes âgées.

Une analyse de l'offre et des besoins permet de planifier de nouvelles offres de prestations au niveau local et régional. Celles-ci peuvent être optimisées grâce à un échange avec d'autres communes concernées ou intéressées. Ainsi, les différents acteurs peuvent découvrir de nouvelles approches et de nouveaux aspects.

1.3.1. ASSURANCE-QUALITÉ

À l'aide de suggestions et d'exemples concrets, le présent guide entend motiver les responsables communaux à réfléchir aux offres existantes et manquantes dans leur commune et à leur qualité.

La sécurité sociale soulève de nombreuses questions, en particulier chez les personnes âgées. Un travail préventif est primordial pour que les mesures mises en œuvre soit bonnes et durables.

Dans les prochaines années, les communes seront confrontées à de nouvelles missions. C'est seulement en prenant ce défi au sérieux que nous attirerons davantage les jeunes et moins jeunes et que nous leur offrirons une meilleure qualité de vie.

1.3.2. INTÉGRATION DES MIGRANTS ÂGÉS

La proportion de non-Luxembourgeois s'élève actuellement à 35 % dans la tranche d'âge des 54-73 ans. De nombreux immigrants ont décidé de passer leurs vieux jours dans notre pays. L'approche du vieillissement doit donc également intégrer les questions culturelles. À noter que les barrières linguistiques constituent un défi majeur dans le processus d'intégration. Par ailleurs le risque d'isolement et de pauvreté est beaucoup plus marqué chez les citoyens étrangers plus âgés que chez les autochtones.

La politique communale pour les personnes âgées peut contribuer à promouvoir le processus d'intégration.

1.3.3. DESIGN FOR ALL

Le « Design for all » et l'« Accessibilité pour tous » sont deux concepts qui se consacrent entièrement à l'analyse des besoins et des attentes des personnes.

L'objectif est de donner à tous les mêmes opportunités pour pouvoir participer à tous domaines de la société.

« Le Design pour Tous est un design pour la diversité humaine, l'inclusion sociale et l'égalité. Cette approche holistique et innovatrice constitue un défi créatif et éthique pour tout planificateur, designer, entrepreneur, administrateur et décideur politique. Le Design pour Tous vise à garantir à chaque personne des chances égales de participation à tous les aspects de la société. Pour y arriver, l'environnement bâti, les objets de tous les jours, les services, la culture et l'information - bref, tout ce qui est conçu et créé par des personnes pour être utilisé par des personnes - doit être accessible, utilisable par chaque membre de la société et tenir compte de l'évolution de la diversité humaine. »¹

Le design pour tous inclut également l'accessibilité pour tous.

« L'accessibilité pour tous désigne les infrastructures et autres espaces aménagés, les moyens de transport, les objets techniques, les systèmes de traitement de l'information, les moyens de communication et les sources d'information visuelles et auditives ainsi

¹ EIDD - Design for All Europe, déclaration EIDD de Stockholm©, www.designforalleurope.org/upload/design%20for%20all/sthlm%20declaration/stockholm%20declaration_french.pdf, 9 mai 2004

que d'autres domaines organisés de la vie qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, et qui peuvent être utilisés par elles sans difficulté particulière et sans aide extérieure. »²

Il est nécessaire de créer un environnement accessible à tous, indépendamment de l'âge, des capacités ou des origines. Il s'agit là d'une contribution importante au développement d'un avenir durable qui tient compte de la diversité et de la qualité de vie de tous.

À cet égard, de nombreux responsables communaux méritent des éloges pour leurs initiatives exemplaires : zones résidentielles à circulation réduite, accessibilité des transports en commun, aménagement « sans obstacle » des trottoirs et des bâtiments publics, activités de loisirs, diversité des services de proximité, etc.

² Ministère allemand de la Justice, traduction de la définition : art. 4 Barrierefreiheit, s.a., www.gesetze-im-internet.de/bgg/_4.html

1.4. BIBLIOGRAPHIE

- ▶ European Concept for Accessibility, ECA for administrations, EuCAN – European Concept for Accessibility Network c/o Info-Handicap Luxembourg, 2008, disponible en anglais, allemand, français et portugais
- ▶ ECA - European Concept for Accessibility, Manuel d'assistance technique, 2003
- ▶ Luxembourg – Guide des Normes, Info-Handicap a.s.b.l. et Centre National d'Information et de Rencontre du Handicap, groupe de travail «Accessibilité», 2000
- ▶ Le Plan Communal Jeunesse, Outil de travail à l'intention des communes luxembourgeoises, Ministère de la Famille et de l'Intégration, 2005
- ▶ Zukunftsgestaltung in einer alternden Gesellschaft, Eine Herausforderung für alle Generationen, Vom zweiten Weltaltenplan zu einem Nationalen Aktionsplan, BAGSO, Publication n°16, 2006
- ▶ Guide mondial des villes-amies des aînés, Organisation Mondiale de la Santé, 2007
- ▶ Plan national «bien vieillir» 2007-2009, Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale, France
- ▶ Memorandum Mitgestalten und Mitentscheiden – Ältere Menschen in Kommunen, BAGSO, 2008
- ▶ Bauen für Alle Barrierefrei – Ville de Münster, Bureau d'aide sociale, centre de coordination pour les questions relatives aux handicapés, 3^e édition, avril 2005
- ▶ Guide pratique pour seniors, Ministère luxembourgeois de la Famille et de l'Intégration, 2011 (disponible en allemand, français, italien et portugais)
- ▶ Seniorenfreundliche Gemeinde – un manuel avec des exemples de bonne pratique, Volkshilfe Österreich et Pensionsverband Österreichs, Ministère autrichien du Travail, des Affaires sociales et de la Protection des Consommateurs, 2009

1.5. SITES INTERNET

- ▶ www.mfi.public.lu: Site Internet du Ministère de la Famille et de l'Intégration
- ▶ www.info-handicap.lu: Le site de cette association contient des informations et du matériel intéressants sur le thème de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et sur le guide des normes
- ▶ www.eca.lu: (European Concept for Accessibility)
- ▶ www.freiraum-europa.org: Experts de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- ▶ www.euregio-barrierefrei.de: Ce site donne des informations sur le thème «Euregio for all» (initiative transfrontalière entre la communauté germanophone, le Limbourg belge et néerlandais, Liège, la Rhénanie du Nord Westphalie, la Rhénanie Palatinat et le Luxembourg)
- ▶ www.komm.muenster.de: Sur ce site, il est possible de télécharger le document «Bauen für Alle! Barrierefrei. Checkliste für barrierefreies Bauen»
- ▶ www.fdst.de: (Fürst Donnersmarck-Stiftung, Berlin), cette fondation existe depuis 1916 et organise des activités avec et pour les personnes ayant un handicap
- ▶ www.design-für-alle.de: Le site Internet de l'Institut européen «Design für Alle in Deutschland e.V.»
- ▶ www.saarland.de: Exemples de conseils aux seniors et de travail avec les seniors dans le land de la Sarre
- ▶ www.solidarite.gouv.fr: Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale label du «bien vieillir – vivre ensemble», projets et bonnes pratiques des communes participantes

2. Mise en pratique du guide

DIRECTIVES GÉNÉRALES POUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN COMMUNAL POUR PERSONNES ÂGÉES

Pour élaborer un plan communal pour les personnes âgées, il faut disposer d'une structure cohérente. Pour qu'un tel plan soit efficace et laisse place à d'éventuels ajustements et/ou réorientations des mesures d'action, il convient de tenir compte des étapes suivantes :

1. FORMATION D'UN GROUPE DE PLANIFICATION



2. DESCRIPTION DE L'ÉTAT DES LIEUX À L'AIDE DE THÈMES PRIORITAIRES



3. ANALYSE DES BESOINS DE LA POPULATION



4. SYNTHÈSE DE LA SITUATION ACTUELLE ET DE L'ANALYSE DES BESOINS



5. OBJECTIFS ET PRIORITÉS



6. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION



7. ÉVALUATION ET CONTRÔLE DE LA DURABILITÉ



8. RÉORIENTATION



9. TRANSMISSION DE L'EXPÉRIENCE

Dans les prochains chapitres, les idées et exemples de bonne pratique sont présentés comme suit :

IDÉES

Le présent guide décrit chaque thème prioritaire et donne des idées d'amélioration et de mise en pratique. La bibliographie et les sites Internet indiqués donnent des informations utiles supplémentaires. Les études menées dans d'autres domaines sociaux (p. ex. travail avec les enfants, les jeunes, les personnes handicapées) peuvent enrichir ce recueil d'informations.



EXEMPLES DE BONNE PRATIQUE

Des exemples de projets réalisés (exemples de bonne pratique) au Luxembourg et à l'étranger servent de source d'inspiration et peuvent être utiles, le cas échéant, lors de la mise en œuvre de votre projet.

2.1. FORMATION D'UN GROUPE DE PLANIFICATION

Pour qu'un plan communal pour seniors puisse réussir, il faut un groupe de travail coordinateur qui garantit la continuité par un engagement à long terme. Le conseil communal devrait mandater clairement le groupe de planification pour l'établissement d'un plan communal pour personnes âgées.

Soit les responsables politiques décident de lancer un appel pour mettre sur pied un nouveau groupe de travail, soit ils ont recours à un comité existant (p. ex. commission du troisième âge) qui est complété par des experts. Idéalement, un représentant de la commune devrait coordonner le groupe de planification.

Il ne faut pas sous-estimer l'apport de conseillers supplémentaires. La multidisciplinarité du groupe de planification garantira en effet une meilleure prise en considération des intérêts les plus divers (experts, associations de seniors, clubs, établissements pour personnes âgées, les personnes âgées elles-mêmes,...). Il serait donc

judicieux d'impliquer également des personnes issues de l'immigration qui représenteraient les intérêts des citoyens étrangers.

Si l'on implique les citoyens au tout début et qu'on les prend au sérieux, ils seront généralement disposés à s'engager à plus long terme et à participer à la mise en œuvre.

2.2. DESCRIPTION DE L'ÉTAT DES LIEUX À L'AIDE DE THÈMES PRIORITAIRES

Une tâche importante du groupe de planification consiste à dresser un état des lieux.

Celui-ci permet de faire le point sur la situation de départ et constitue la première étape pour élaborer un plan d'action. Plus on est précis dans la description de la population et de la situation réelle dans la commune, plus les projets qui en résultent seront concrets.

Pour concevoir un plan communal pour personnes âgées, il faut bien connaître la situation démographique locale et les conséquences qui en résultent. Aujourd'hui au Luxembourg, la tranche d'âge des plus de 65 ans représente 14% de la population totale. D'ici à 2030, ce nombre passera à 23%. Proportionnellement au recul du taux de natalité, le nombre de personnes d'un âge avancé et très avancé (plus de 85 ans) augmente.

En raison de leur espérance de vie plus élevée, le nombre de femme continue à augmenter.

Au cours des prochaines années, le changement démographique aura un impact décisif dans de nombreux domaines de notre vie : planification communale et développement de la commune, économie, sécurité sociale, forme alternative de logement et activités de loisirs.

Par conséquent, notre guide aborde des thèmes socio-politiques qui doivent être pris en compte dans la planification d'un plan communal pour personnes âgées.

Un recensement de la population peut servir de base à d'autres réflexions :

- ▶ Combien d'habitants la commune compte-t-elle au total ?
- ▶ Quelle est la répartition des sexes ?
- ▶ Quelle est la structure des âges dans la commune (pyramide des âges) ?
- ▶ Combien de citoyens non-luxembourgeois la commune compte-t-elle et quelle est la part des plus de 65 ans ?
- ▶ etc.

L'inventaire comprend également les ressources de la commune et l'offre d'activités proposées aux personnes âgées. Une liste des ressources et des moyens disponibles permet de voir les opportunités de développement et/ou l'espace pour de nouveaux projets dans la commune.

Sur la base de l'analyse, les potentiels existants peuvent être mise à profit pour élargir l'offre existante dans le cadre d'un futur plan d'action.

Les offres se recensent à différents niveaux :

Au niveau politique

- ▶ Existe-t-il des comités/organes pour personnes âgées ?
- ▶ Dans quelle proportion les seniors sont-ils représentés dans ce ou ces comité(s)/organe(s) ?

Au niveau des services

- ▶ Qui sont, au niveau social ou administratif, les interlocuteurs pour les personnes âgées ?
- ▶ Quelles offres d'information sont proposées aux seniors (documentations, événements thématiques, etc.) ?
- ▶ Existe-t-il une brochure d'information tout ménage qui abordent les thèmes du troisième âge ?
- ▶ Y a-t-il dans la commune un service « repas sur roues » ?
- ▶ Y a-t-il des services de proximité ?

- ▶ Quelles sont les infrastructures pour seniors dans la commune (centre intégré pour personnes âgées, maison de soins, service de soins à domicile, service d'assistance, de conseil et de soutien,...) ?

Au niveau social

- ▶ Existe-t-il des associations pour personnes âgées ?
- ▶ Par rapport aux membres de moins de 60 ans, dans quelle proportion les seniors sont-ils actifs ?
- ▶ Quel rôle joue le bénévolat ?

Les statistiques requises peuvent être demandées à l'administration communale, au STATEC ou éventuellement aux clubs ou associations locales.

THÈMES PRIORITAIRES PERTINENTS

Les propositions suivantes se réfèrent au cadre de vie des personnes âgées dans la commune et mettent en évidence des besoins concrets spécifiques à cet âge :

- ▶ Domaine public et infrastructure
- ▶ Services de proximité et offres de services
- ▶ Offre d'informations et de conseils au niveau communal
- ▶ Participation à la vie communale sociale
- ▶ Société multiculturelle : plus âgé, plus diversifié,...
- ▶ Jeunes et moins jeunes dans la commune
- ▶ Activités culturelles, sportives et de loisirs

Ces domaines de la vie doivent faire l'objet d'une réflexion et, le cas échéant, être adaptés à la réalité sociale afin de promouvoir un vieillissement autonome et satisfaisant au sein de la commune.

C'est aux responsables communaux de décider des thèmes prioritaires à traiter par le groupe de planification.

2.2.1. DOMAINE PUBLIC ET INFRASTRUCTURE

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

L'aménagement des infrastructures et de l'espace public au sein d'une commune a un impact significatif sur la mobilité, l'indépendance et la qualité de vie des personnes à mobilité réduite. L'accessibilité des bâtiments publics encourage l'indépendance et permet à de nombreux citoyens de participer à la vie sociale de la commune.

Un quartier paisible et soigné augmente la qualité de vie. Les parcs et espaces verts invitent les gens à sortir dans la nature. Ce sont des lieux de rencontre et de repos pour tous les groupes d'âge.

LOGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES

Le quartier doit être aménagé sans obstacles. L'objectif est de donner aux personnes âgées la possibilité de vivre dans leur quartier et dans leur logement le plus longtemps possible.

L'emplacement central des habitations et la proximité des commerces, des infrastructures sociales, des cabinets de médecins ou des infrastructures de loisirs permettent aux personnes âgées de rester indépendantes plus longtemps.

TRANSPORT ET MOBILITÉ

Celui qui est mobile a la possibilité de répondre à ses obligations sociales et privées, de mener une vie active et de se déplacer de manière autonome. Si des restrictions liées à l'âge ou à la maladie apparaissent, il faut compter sur l'aide d'autrui et/ou on doit pouvoir recourir aux moyens de transports publics existants. Dans les années à venir, le nombre d'usagers de la route âgés va augmenter. En même temps, de nombreuses personnes qui prennent de l'âge utiliseront beaucoup moins la voiture. Par conséquent, ils feront souvent de petits trajets à pied ou utiliseront les transports en commun.

Par ailleurs, le plan national pour le développement durable promeut l'utilisation des transports publics ou des moyens de transport alternatifs dans le but de respecter l'environnement.

SÉCURITÉ

Beaucoup de personnes âgées sont angoissées à l'idée de se promener seules le soir et craignent d'être victimes de vols. Mais il est possible de leur redonner un sentiment de sécurité grâce à des mesures et des initiatives ciblées.



IDÉES

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

L'espace public est utilisé par tous les citoyens. La qualité du logement et de l'habitat peut être influencée positivement, si les conditions et principes d'accessibilité pour tous sont pris en compte dès la phase de planification. Pour en tenir compte, il faudrait qu'un maximum de parties concernées (résidents, promoteurs immobiliers, architectes, élus communaux) s'impliquent dans le processus de planification ou soient entendus.

Lors de la planification, les éléments suivants sont importants :

- ▶ Les parcs et espaces verts doivent présenter suffisamment de zones de repos à l'ombre et des possibilités pour s'asseoir.
- ▶ Les trottoirs doivent être éclairés de manière optimale lorsqu'il fait sombre afin de garantir un niveau élevé de sécurité.
- ▶ Les trottoirs doivent être accessibles aux personnes en fauteuil roulant, aux personnes se déplaçant à l'aide d'un déambulateur ou aux poussettes pour enfants. Une piste cyclable séparée permet également de réduire le risque de collision entre les piétons et les cyclistes.
- ▶ Les passages pour piétons sécurisés dont les feux laissent suffisamment de temps aux personnes âgées pour traverser et dont la phase verte est annoncée par des signaux sonores accroissent la sécurité. Les passages souterrains et les ponts pour piétons sont une alternative sûre pour traverser les routes à plusieurs bandes. Les passages pour piétons doivent être visibles (éclairage, buissons bien taillés,...).
- ▶ Une signalisation évidente, des descriptions de chemin ou des panneaux d'affichage bien lisibles (p. ex. aux arrêts de bus) permettent à chacun de nous de s'y retrouver facilement. Les tableaux de communication et d'affichage dans

les bâtiments publics qui tiennent compte du « Design for all » permettent une meilleure orientation. Ainsi, par exemple, il est plus facile de comprendre des pictogrammes que des textes explicatifs.

LOGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES

Grâce à une collaboration prévoyante avec les promoteurs publics et privés, les communes peuvent influencer et planifier la construction de logements adaptés aux personnes âgées.

Un logement à prix abordable situé en centre-ville, permet également aux personnes âgées à faibles revenus d'acquérir un logement adapté à leurs besoins.

La commune peut fournir des informations sur les différents types de logements destinés aux personnes âgées et donner des adresses de services informant et conseillant sur l'adaptation des logements.

TRANSPORT ET MOBILITÉ

Déjà aujourd'hui, les zones piétonnes, les zones à vitesse limitée à 20 ou 30 km/h et les places de stationnement pour personnes handicapées font partie de l'infrastructure de l'espace public dans la plupart des communes et augmentent ainsi la qualité de vie des habitants.

La proximité des transports en commun et un réseau bien développé de trottoirs et pistes cyclables encouragent les citoyens à utiliser des moyens de transport alternatifs. En outre, cela contribue à la sécurité et permet de réduire les accidents de la circulation.

Le transport à la demande, comme les « Ruffbus », « Novabus » ou « Flexibus », est déjà proposé dans de nombreuses communes et jouit d'une grande demande, et ce seulement de la part de la population âgée.

Les statistiques sur les accidents de la circulation montrent que 17,3 % des plus de 65 ans sont impliqués dans des accidents de piétons.³ Par conséquent, il convient de renforcer les mesures améliorant la sécurité des piétons.

³ STATEC, Statnews 45/2011, qui sont les usagers vulnérables de la route ?

SÉCURITÉ

Les manifestations qui ont lieu l'après-midi attirent davantage les personnes âgées que les événements en soirée.

Donner un sentiment de sécurité suffisant ne signifie pas forcément qu'il faut augmenter la présence de la police. Les campagnes de sensibilisation, les réunions d'information sur les cambriolages et les attitudes et comportements préventifs à développer renforcent la confiance des personnes âgées.

À cette fin, le projet de « conseiller en sécurité pour seniors » (« Seniorensicherheitsberater ») a fait ses preuves au cours des cinq dernières années. Des seniors expliquent à d'autres personnes âgées les postures et les dispositions à prendre, de même que les comportements à adopter en cas d'urgence.

Les statistiques de la police peuvent fournir des informations précieuses sur la sécurité des communes.

Une police sensibilisée aux craintes des personnes âgées et un aménagement du domaine public axé sur la sécurité contribuent à renforcer leur sentiment de sécurité.



EXEMPLES DE BONNE PRATIQUE

- ▶ Transport à la demande : Ruffbus, Flexibus, City-Bus, Novabus
- ▶ Conseiller en sécurité pour personnes âgées : les adresses de contact sont les centres de prévention de la direction régionale de la police d'Esch/Alzette et de Diekirch, le club senior « Club Haus beim Kiosk » à Schifflange, le club senior « Pränzebiërg » à Differdange et le club senior « Nordstad » à Ettelbrück
- ▶ Plan Local de Sécurité : projets à Esch/Alzette, Petange et Nordstad en collaboration avec la Police Grand-Ducale
- ▶ Simply City : exemples à Arnsberg et Mülheim (D)

BIBLIOGRAPHIE

- ▶ Guide mondiale des villes-amies des aînés, WHO
- ▶ Manuel «seniorenfreundliche Gemeinde», Volkshilfe Österreich und Pensionistenverband Österreichs, 2009
- ▶ Cahier thématique 07 : Vivre au Luxembourg, Domaine public et infrastructure, Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, 2008
- ▶ Guides Info Handicap : ECA – European Concept for Accessibility, pour les administrations, 2009
- ▶ ECA - European Concept for Accessibility, Manuel d'assistance technique, 2003
- ▶ Empfehlungen zur Gestaltung der sozialen Infrastruktur in den Kommunen mit einer älter werdenden Bevölkerung, Deutscher Verein für öffentliche und private Fürsorge e.V., 27 septembre 2006

SITES INTERNET

- ▶ www.developpement-durable-infrastructures.public.lu: Plan national pour un développement durable
- ▶ www.info-handicap.lu: Informations importantes au niveau national sur le thème de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de l'adaptation de l'habitat pour les handicapés
- ▶ www.smaasbl.lu: L'association offre un service de consultation et d'information, de prêt de matériel et de moyens accessoires ainsi que des aides techniques aux personnes nécessitant de l'aide et des soins, aux aidants informels et/ou proches soignants
- ▶ www.adapth.lu: Association qui propose un soutien logistique lors de la planification d'adaptations du logement
- ▶ www.barrierefrei.graz.at: Manuel «Barrierefreies Bauen für alle Menschen – Planungsgrundlagen», décembre 2006, résumé complet sur le thème de l'accessibilité pour tous dans la construction
- ▶ www.wohnbau.steiermark.at: Une étude sur la construction adaptée aux personnes âgées : «Volkswirtschaftlicher Vergleich von altengerechten Wohnversorgungstypen», Juin 2010, au format PDF

- ▶ www.simply-city.de: SimplyCity décrit un nouveau concept de ville et de mobilité qui a pour but de simplifier la vie en ville et en particulier la mobilité de tous les usagers de la circulation dans le sens du slogan « moins, c'est plus ».
- ▶ www.nullbarriere.de: Planifier, construire et vivre sans obstacles
- ▶ www.bau-welt.de: Construction et habitat adaptés aux personnes âgées
- ▶ www.who.int: Guide mondiale des villes-amies des aînés, au format PDF, Communes conviviales pour personnes âgées dans le monde, exemples de Lyon et Bruxelles
- ▶ www.solidarite.gouv.fr: Personnes âgées/plan national «bien vieillir»/bonnes pratiques, Exemples de bonne pratique des communes primées en France

Mobilité

- ▶ www.mobiliteit.lu: Site Internet de la « Mobilitétszentral »
- ▶ www.cfc.lu: Le Centre de Formations pour Conducteurs propose des cours de sécurité routière aux personnes âgées

Sécurité

- ▶ www.police.lu: Le site Internet de la police contient des conseils de sécurité
- ▶ www.eukn.org: Informations sur le Plan local de sécurité
- ▶ www.luxsenior.lu: Ce site contient une rubrique « Sicherheit im Alter »
- ▶ www.interieur.gouv.fr: à votre service/votre sécurité/conseils aux seniors, guide pour seniors « Seniors, pour votre sécurité, ayez les bon réflexes ! »

2.2.2. SERVICES DE PROXIMITÉ ET OFFRES DE SERVICES

Comme les personnes âgées deviennent moins mobiles avec l'âge et dépendent davantage des commerces de proximité ou de l'aide d'une tierce personne, elles passent beaucoup plus de temps dans leur commune que tout autre groupe de population.

Ces dernières années, de nombreux services ont disparu de nos communes. Pourtant, certains d'entre eux font leur retour. Alors qu'avant, il y avait l'épicerie du coin, de nombreux citoyens se rendent aujourd'hui à la supérette de la station-service pour les petites courses. Le marchand de fruits et légumes ou le boulanger qui, jadis, vendait ses produits sur le pas de la porte est aujourd'hui remplacé par le service de livraison à domicile des supermarchés.

Les nouvelles technologies aident le citoyen à s'acquitter autrement de ses tâches. Les achats ou les opérations bancaires peuvent par exemple être effectués directement en ligne, à domicile. La centralisation de services publics, de commerces et d'entreprises de service permettent à tout citoyen/citoyenne de gagner du temps et de l'argent.



IDÉES

La mission de la commune est de garantir des conditions durables pour les services communaux accessibles.

Un inventaire objectif et une évaluation de l'offre existante sont une étape importante pour identifier les domaines à optimiser.

Les questions suivantes sont pertinentes pour l'analyse :

- ▶ Quelles sont les offres de services proposées dans notre commune ?
- ▶ Cette offre est-elle durable et adaptée pour l'avenir ? Peut-elle être élargie ?
- ▶ Quelles sont les nouvelles possibilités et quelles sont les ressources dont nous pouvons profiter ?
- ▶ Que voulons-nous et que pouvons-nous mettre en place concrètement ?
- ▶ Comment la commune peut-elle soutenir les prestataires de services ?

- ▶ Quels sont les services de proximité proposés dans notre commune et comment y accède-t-on ?
- ▶ Les lieux isolés de la commune sont-ils desservis par les transports publics ?

À noter que chaque commune n'a pas la possibilité de mettre en place des services complets. Dans ce cas, il convient de clarifier les éventuelles solutions intercommunales ou régionales.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Les mesures suivantes contribuent à une administration communale adaptée aux seniors :

- ▶ Accès libre pour les personnes à mobilité réduite
- ▶ Personnel formé et sensibilisé dans ses relations avec les personnes âgées
- ▶ Présentation facilement compréhensible des formulaires de la commune et des tableaux d'affichage
- ▶ Aide complaisante pour les formalités administratives

Les services existants de la commune peuvent par exemple être publiés et mises à jour dans les brochures ou bulletins communaux (p. ex. « De Gemengebuet »).

TRANSPORT À LA DEMANDE

Pour les personnes à mobilité réduite, de nombreuses communes proposent, en plus des transports en commun, un service de transport à la demande (voir également le chapitre 1).

REPAS SUR ROUES

Le service de repas à domicile est une aide précieuse pour les personnes âgées. Il leur permet non seulement de manger un repas sain et adapté à leur besoins mais leur permet aussi de rester dans leur environnement familial. Le contact avec le livreur prend une importance particulière chez ces personnes.

SERVICE D'APPEL D'URGENCE EXTERNE

Ce service s'adresse aux personnes âgées dépendantes et/ou vivant seules. Il est disponible à l'échelle nationale dans toutes les communes. Le service permet aux personnes âgées de rester plus longtemps dans leur maison, même en cas de maladie ou de situation de dépendance car il leur permet un appel à l'aide urgente 24h/24.

SERVICE DE PROXIMITÉ

De nombreuses communes ont conclu des accords de coopération avec des organisations qui offrent de petits services aux citoyens. Ils s'adressent surtout aux personnes âgées et proposent de l'aide pour de petits travaux autour de la maison. Les principaux prestataires dans ce domaine sont «Objectif Plein Emploi» et le «Forum pour l'Emploi».



EXEMPLES DE BONNE PRATIQUE

- ▶ Des guides locaux pour seniors : p. ex. le manuel pour seniors de la commune de Luxembourg (disponible en allemand et en français) ; la brochure d'information pour les personnes âgées de la commune de Junglinster.

BIBLIOGRAPHIE

- ▶ Guide pratique pour seniors, Ministère de la Famille et de l'Intégration, août 2011
- ▶ Brochures d'information communales reprenant les différents services proposés au sein de la commune ; distribuées gratuitement aux ménages (p. ex. «De Gemengebuet»)
- ▶ Empfehlungen zur Gestaltung der sozialen Infrastruktur in den Kommunen mit einer älter werdenden Bevölkerung, Deutscher Verein für öffentliche und private Fürsorge e.V., septembre 2006
- ▶ Rapport sur les seniors de la commune d'Illingen, 2009

SITES INTERNET

- ▶ www.syvicol.lu: Adresses Internet de toutes les communes
- ▶ www.luxsenior.lu: Guide pratique pour seniors, Ministère de la Famille et de l'Intégration, août 2011, informations et coordonnées pour les offres de services adressés aux seniors

2.2.3. OFFRES D'INFORMATIONS ET DE CONSEIL AU NIVEAU COMMUNAL

À une époque où tout bouge tout le temps, nous sommes confrontés, voire inondés par une multitude d'informations.

Ces dernières années, de nombreuses communes ont déjà restructuré leur offre d'informations afin de s'adapter au mieux aux besoins des citoyens.

Dans ce flux d'informations, les publications doivent être ciblées, clairement structurées et facilement accessibles et compréhensibles.

L'utilisation des nouvelles technologies de la communication est un aspect à ne pas sous-estimer et gagnera de plus en plus en importance.



IDÉES

Mettant le focus sur la personne âgée qui est à la recherche de conseils et d'aide. Dans de nombreuses communes de nos pays voisins, il existe des services d'orientation pour les aînés.

Au Luxembourg, une telle offre pourrait éventuellement être créée par des institutions et réseaux en place.

Un «coordinateur» pour la consultance des personnes âgées pourrait par exemple récolter des informations utiles et pertinentes pour les personnes âgées et les leur transmettre. Il serait en quelque sorte la personne de référence pour tous les citoyens plus âgés et pour ceux qui s'impliquent dans le travail avec les seniors à titre professionnel ou bénévole. Cette fonction pourrait être assumée par un collaborateur du domaine social.

Les missions importantes seraient entre autres :

Donner des informations sur :

- ▶ les prestations de services
- ▶ les services de proximité
- ▶ les transports publics de proximité
- ▶ les différents types de logement pour seniors
- ▶ les offres culturelles et les offres de formation
- ▶ le sport et les activités de loisirs pour seniors
- ▶ les activités de bénévolat
- ▶ les réseaux d'aide et de soin

Donner des conseils :

- ▶ en cas de situation difficile
- ▶ lors du passage de la vie active à la retraite
- ▶ en cas de solitude

Favoriser une interconnexion des services communaux

Élaborer des campagnes de sensibilisation

Procéder à un recensement des besoins des citoyens plus âgés

Procéder à un recensement des données et des statistiques

TRANSMISSION DE L'INFORMATION

Les informations importantes destinées aux personnes âgées devraient être accessibles à travers plusieurs canaux. Les communications visuelles, auditives ou orales sont plus pertinentes pour toucher une majorité de personnes.

La plupart des communes distribuent un calendrier des manifestations toutes boîtes ou publient les événements dans leur bulletin d'information. On pourrait imaginer une rubrique spécifique reprenant toutes les offres s'adressant aux personnes âgées.

Comme aujourd'hui toutes les communes disposent de leur propre site Internet, celui-ci devrait être accessible à tous les citoyens et être facile à utiliser. Certaines communes proposent même une rubrique Internet pour les seniors.

Afin de toucher et informer au mieux les migrants âgés, tous les supports d'informations devraient être disponibles en plusieurs langues. Le choix des langues à disposition dépend de la composition démographique de la population des différentes communes.



EXEMPLES DE BONNE PRATIQUE

- ▶ Commune de Luxembourg : Service Seniors
- ▶ Commune de Differdange : tous les deux ans, la ville organise un forum pour les seniors et y invite toutes les personnes âgées de la commune. Des thèmes spécifiques aux seniors sont abordés et discutés.

BIBLIOGRAPHIE

- ▶ Guide pratique pour seniors, Ministère de la Famille et de l'Intégration, Luxembourg, août 2011 (disponible en français, allemand, italien et portugais)
- ▶ Seniorenbüros – Impulsgeber für innovative Seniorenarbeit in Kommunen, Brochure d'information du « Bundesarbeitsgemeinschaft Seniorenbüros e.V. », 2006
- ▶ Arbeitskreis Beratung und Koordination in der Altenarbeit in Kreis und Stadt Offenbach – Standards zur Weiterentwicklung, Septembre 2006
- ▶ Le site Internet communal idéal : élaboration d'un concept de base en tenant compte du principe des étapes de la vie, représenté par l'exemple de la ville « Vision City », format PDF

SITES INTERNET

- ▶ www.syvicol.lu : On y trouve de nombreuses informations sur les communes luxembourgeoises

- ▶ www.macommune.lu: Ce site propose des informations publiques des différentes communes. De plus, il est possible d'y effectuer des formalités administratives en ligne
- ▶ www.vdl.lu: Sous la rubrique «informations résidents», on trouve les «service seniors». Ici, les seniors reçoivent des informations sur des thèmes spécifiques aux personnes âgées
- ▶ www.informdoku.de: Site pour l'organisation de communes sur le modèle d'organisations modernes

2.2.4. PARTICIPATION À LA VIE COMMUNALE

La participation à la vie sociale est, jusqu'à un âge avancé, un élément clé de la qualité de vie et du bien-être de la personne. Beaucoup de personnes âgées possèdent de nombreuses compétences et une grande expérience. Mais elles disposent avant tout de temps libre, une ressource capitale qu'elles peuvent mettre à disposition de la communauté.

Les besoins des personnes âgées en relations, en échanges et en discussions critiques, de même que la participation active à la vie sociale constituent de vrais défis pour la société en générale, et les communes en particulier. Aux communes de montrer qu'elles sont à la hauteur de cette tâche et qu'elles leur offrent l'espace nécessaire pour s'épanouir et s'impliquer.

Une fois retraités, les aînés veulent rester actifs et s'engagent souvent dans des clubs et dans de nouvelles initiatives. Nombreux sont ceux qui souhaitent participer à la vie sociale, partager leur expérience avec d'autres, apprendre et réaliser de nouvelles choses.

Selon leur situation personnelle, les personnes âgées peuvent aussi bien être actrices que bénéficiaires de telles politiques.

Une participation active se doit d'être encouragée, requiert des conditions-cadres fiables et prend racine dans son lien direct avec les besoins et la motivation des personnes âgées.

Les personnes âgées ne constituent pas comme un groupe homogène et la politique locale doit s'intéresser à leur diversité.

La participation à la vie communale peut se faire à différents niveaux :

ENGAGEMENT POLITIQUE ET/OU PARTICIPATION ACTIVE À LA VIE COMMUNALE

- ▶ Les citoyens peuvent s'engager dans la politique et/ou s'impliquer activement dans le processus de planification et de mise en œuvre des projets communaux.

ENGAGEMENT SOCIAL :

- ▶ Le bénévolat



IDÉES

ENGAGEMENT POLITIQUE ET/OU PARTICIPATION ACTIVE À LA VIE COMMUNALE

Ces dernières années, dans de nombreuses communes du Luxembourg, des commissions du troisième âge ont été mise en place. D'autres communes discutent des sujets qui ont trait aux seniors dans des commissions plus générales (commission sociale, commission du troisième âge et de la jeunesse, etc.).

Comme les personnes âgées connaissent au mieux leurs besoins, il est important de faire participer les concernés à tout projet nouveau.

Par ailleurs, une telle politique est nécessairement transversale et touche à de nombreux champs d'actions. Elle est interdisciplinaire, intègre les ressorts concernés, de même qu'elle considère les ressources de tous les acteurs.

Les commissions consultatives se constituent dans un juste équilibre entre les générations et les sexes.

Les projets communs encouragent les différentes générations à penser et agir de concert.

La commission communale qui s'occupe de la politique des seniors doit être reconnue comme un organe important.

En encourageant de façon continue la participation citoyenne sous différentes formes et à tout niveau, la politique communale soutient le développement de

forces citoyennes durables nécessaires pour l'organisation des changements démographiques.

En impliquant les citoyens dans les phases de planification et de préparation du plan communal pour personnes âgées :

- ▶ les compétences des seniors engagés peuvent être mises à profit pour leur propre compte
- ▶ la créativité de tous les acteurs est mise à profit
- ▶ les participants s'identifient davantage au projet

ENGAGEMENT SOCIAL

Le bénévolat ouvre de nouvelles perspectives. Une fois retraitées, les personnes d'un certain âge ont plus de temps à consacrer à des engagements sociaux. Elles découvrent de nouvelles activités et engagements altruistes, elles se sentent valorisées et entretiennent des contacts sociaux.

Le bénévolat peut répondre à des besoins qui ne sont pas couverts par des services professionnels. Rendre visite à des résidents d'une maison de retraite, aider des enfants à faire leurs devoirs ou encore donner des cours de rattrapage ne sont que quelques exemples. Cependant, ces services doivent toujours être considérés comme une offre complémentaire aux services professionnels.

De nombreux projets permettent aux seniors de s'investir à titre bénévole dans les domaines les plus variés.

Un exemple réussi d'un tel projet «seniors pour seniors» est le projet des «conseillers en sécurité pour seniors». Ce projet a déjà été présenté dans le chapitre «Domaine public et infrastructure» sous le volet «sécurité».

Les jeunes générations peuvent bénéficier et apprendre de l'expérience et des compétences des personnes âgées. Ce sujet est présenté plus en détail dans le chapitre «Jeunes et moins jeunes dans la commune».

La commune a pour mission d'encourager, de soutenir et de tisser un engagement citoyen.

Elle se doit de motiver des personnes de toutes les générations désireuses de s'engager. Toutes les institutions et organisations devraient être ouvertes à une collaboration avec les bénévoles.

Par ailleurs, il est particulièrement important que les responsables communaux honorent à juste escient l'engagement bénévole à ce que les bénévoles se sentent soutenus et encouragés dans leurs activités. C'est une motivation forte pour persévérer dans l'action.

BIBLIOGRAPHIE

- ▶ «Potentiale der Älteren in Kommunen nutzen – Ergebnisse des Bundesmodellprogramms Erfahrungswissen für Initiativen», ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse, 2006
- ▶ «Erfahrungswissen der Älteren – ein Gewinn für alle Generationen». rapport de la cinquième conférence sur le modèle fédéral «Erfahrungswissen für Initiativen», Berlin, 2006

SITES INTERNET

- ▶ www.luxsenior.lu: On y trouve entre autres le calendrier des manifestations des «clubs seniors»
- ▶ www.rbs.lu ou www.internetsenioren.lu: L'académie des seniors du «RBS-Center fir Altersfroen» propose des formations pour les personnes âgées
- ▶ Deux associations pour personnes âgées :
www.amiperas.lu
www.lriv.info
- ▶ www.seniorconsultants.lu: Des experts seniors mettent leur vaste expérience professionnelle, leurs compétences et leur expertise à disposition
- ▶ www.benevolat.lu: L'agence du bénévolat soutient tous les citoyens dans leur développement personnel et dans la recherche d'un bénévolat approprié
- ▶ www.contacthumain.lu: Les membres de cette association bénévole rendent régulièrement visite aux personnes âgées seules dans les centres intégrés pour personnes âgées et les maisons de soins
- ▶ www.homburg.de: Un tas d'informations sur le travail avec les seniors dans l'arrondissement de Homburg. Depuis plusieurs années, il existe une collaboration entre le Conseil Supérieur des Personnes Âgées de Luxembourg et le «Seniorenbeirat Homburg».

2.2.5. SOCIÉTÉ MULTICULTURELLE : PLUS ÂGÉ, PLUS DIVERSIFIÉ,...

Beaucoup de personnes migrantes qui vivent au Grand-Duché de Luxembourg depuis des décennies, atteindront l'âge de la retraite dans les prochaines années. Alors qu'il y a quelques années, beaucoup souhaitaient retourner dans leur pays d'origine le jour de leur retraite, nombreux sont ceux qui se décident maintenant à passer leurs vieux jours au Luxembourg.

Le changement démographique au-delà d'une population vieillissante favorise ainsi aussi la diversité culturelle et ethnique.

Dans les années à venir, de plus en plus de personnes de plus de 60 seront issues de l'immigration.

Ces personnes possèdent des expériences et des compétences enrichissantes pour notre société.

L'ouverture à la diversité culturelle ainsi que la tolérance et l'acceptation sont cruciales pour encourager le vivre ensemble, notamment pour les générations futures. Il est important que les projets futurs soient menés conjointement par des résidents luxembourgeois et non-luxembourgeois.



IDÉES

Pour qu'un processus d'intégration soit une réussite, il faut, d'une part, aller à l'encontre des préjugés et, d'autre part, sensibiliser les citoyens étrangers et leur donner accès aux services, organisations et établissements.

La mission des communes est d'informer de manière ciblée les migrants âgés sur les offres existantes (prestations de services, organisations, associations, infrastructures, projets, etc.). Cela peut par exemple se faire en collaboration avec les organisations d'étrangers.

Les mesures suivantes facilitent l'accès aux services :

- ▶ Des collaborateurs parlant plusieurs langues et formés à l'interculturalité
- ▶ Des services de conseil et d'information en plusieurs langues sur les thèmes et services relatifs aux personnes âgées
- ▶ La promotion de l'aide de proximité

Les rencontres interculturelles ne réussissent pas d'elles-mêmes. Elles sont le fruit d'initiatives, d'un suivi, d'une animation, du temps et, souvent, d'une série de petits pas. Il faut également radier les préjugés et l'ignorance des uns et des autres. Les activités communes, comme des cours de cuisine ou des activités physiques, favorisent le dialogue interculturel. En outre, les activités intergénérationnelles peuvent aider les personnes à s'intégrer. Une mise en réseau des associations et organisations locales favorise également la solidarité entre tous les citoyens.

Au fil des années, différentes associations d'étrangers ont vu le jour. La loi du 16 décembre 2008 relative à l'intégration des étrangers au Luxembourg oblige chaque commune à mettre en place une commission consultative sur l'intégration. Cette nouvelle forme de commission pour étrangers assure une mission de plus en plus importante.

L'échange entre des organes comme la commission consultative du troisième âge, la commission de la jeunesse et la commission consultative de l'intégration favorise des discussions constructives et incite à la création de projets communs. Une bonne coordination et collaboration entre les institutions et les organisations favorise la coexistence de toutes les générations.

Le pacte d'intégration entre l'ASTI Asbl, le ministère de la Famille et de l'Intégration et l'Office Luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration (OLAI) permet aux communes de faire appel à l'expérience et aux diverses ressources dans le domaine de l'intégration et de faciliter, ainsi, l'intégration sociale des citoyens non-luxembourgeois.

Aujourd'hui, les régions LEADER de Redange-Wiltz et Miselerland, ainsi que les communes de Luxembourg, Esch/Alzette, Bettembourg et Junglinster ont signé un pacte d'intégration.

Les communes intéressées peuvent demander un soutien au projet auprès de l'OLAI.



EXEMPLES DE BONNE PRATIQUE

- ▶ Les communes qui ont signé un pacte d'intégration, par exemple Luxembourg, Esch/Alzette (partenariat avec la commission du troisième âge), Bettembourg et Junglinster
- ▶ La commune de Strassen : service de l'Intégration et l'Égalité des Chances, brochure d'information « Welcome Book » pour les nouveaux habitants de la commune (allemand, français, anglais)
- ▶ La commune de Dudelange : projet « Ensemble » dans le quartier italien
- ▶ Les exemples des « Clubs Seniors » : Rumelange (projet « convivialité portugaise et italienne »), Schifflange, Strassen (groupe de marche), Hupperdange,...
- ▶ Le projet « Courant d'Air Littéraire », qui soutient les rencontres entre auteurs luxembourgeois et les auteurs d'un pays d'immigration avec des classes, des jeunes et des adultes lors d'ateliers spécifiques. (Amitié Portugal Luxembourg asbl)
- ▶ Festivasion : Millefeuilles, cuisine du monde, café des âges, « Kino matt Häerz a Kaffi »

BIBLIOGRAPHIE

- ▶ Le bénévolat : un chemin de participation citoyenne vers l'intégration?, Research publication 8 - 2004. Auteur Paul ESTGEN, SESOPI-CI, Luxembourg
- ▶ Le pacte d'intégration communal, Agence Interculturelle de l'ASTI Asbl
- ▶ « Empfehlungen des Deutschen Vereins zur besseren Teilhabe älterer Menschen mit Migrationshintergrund », Deutscher Verein für öffentliche und private Fürsorge e.V., 8. décembre 2010

SITES INTERNET

- ▶ www.mfi.lu: Ministère de la Famille et de l'Intégration, thèmes actuels de la politique d'intégration
- ▶ www.olai.public.lu: Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration
- ▶ www.integraloc.lu: Nouveau site Internet qui permet aux communes et aux régions LEADER de présenter depuis l'été 2012 leurs projets sur le thème de l'intégration et d'échanger leurs exemples de bonne pratique
- ▶ www.asti.lu: Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés
- ▶ www.agence-interculturelle.lu: L'agence est dirigée par l'ASTI Asbl et donne des informations sur le pacte d'intégration
- ▶ www.bienvenue.lu: Le site Internet est géré par l'ASTI Asbl. On y trouve de nombreuses informations sur l'immigration à court ou à long terme
- ▶ www.maisondesassociations.lu: une initiative interculturelle qui encourage la collaboration des différentes associations et soutient les projets communs
- ▶ www.clae.lu: Comité de liaison des associations d'étrangers
- ▶ www.ikl.lu: Centre de documentation et d'animation „InterKuLturelles“
- ▶ www.astm.lu: Action solidarité tiers monde

2.2.6. JEUNES ET MOINS JEUNES DANS LA COMMUNE

Nous avons besoin de communes dynamiques où jeunes et moins jeunes se rencontrent et peuvent partager les intérêts communs. C'est ainsi qu'une compréhension mutuelle et une nouvelle solidarité naissent entre les générations.

Il s'agit donc de créer des lieux de rencontre où l'action commune et une communication active sont possibles. Plus les jeunes et les moins jeunes se connaissent et sont conscients des besoins de l'autre, plus il est facile de venir à bout des préjugés et des fausses images. C'est avant tout l'engagement conjoint qui favorise la compréhension mutuelle.

Les personnes âgées disposent de nombreux potentiels tels qu'un surplus de temps libre, des connaissances, des compétences, du calme, de l'expérience dans la garde d'enfants, etc. Ils peuvent être des personnes de référence pour les enfants et les jeunes et les rendre plus forts pour la vie. En même temps, le fait de se sentir utile, de participer à une activité valorisante ou de transmettre sa propre expérience valorise les seniors. Les personnes âgées souhaitent partager leurs expériences avec d'autres personnes. L'échange entre enfants, jeunes et personnes âgées est un moment d'apprentissage pour chaque participant indépendamment de son âge.

La mission des communes est de sensibiliser différents partenaires comme les organes communaux, les organisations pour enfants et adolescents ainsi que les institutions pour personnes âgées et de leur ouvrir des possibilités de collaboration constructive. Divers projets de coopération offrent de nombreux moyens pour promouvoir le dialogue entre les générations.



IDÉES

Les jeunes et les personnes âgées doivent pouvoir se rencontrer dans des lieux communs. Pour cela, les infrastructures doivent être adaptées et accessibles.

Il faut absolument encourager la collaboration et les échanges entre les maisons de jeunes, les crèches et les écoles avec les institutions pour personnes âgées, les maisons de retraite et les maisons de soins.

Le dialogue entre générations crée de nouveaux idéaux et favorise :

- ▶ l'aide mutuelle et l'estime réciproque
- ▶ l'intérêt et le respect mutuel
- ▶ le fait d'apprendre l'un de l'autre et de s'impliquer pour les autres
- ▶ l'échange mutuel d'expériences
- ▶ la suppression des partialités

«Lifelong learning» pour les jeunes et les personnes âgées peut être un projet susceptible de créer des liens entre les générations grâce à un intérêt commun pour la formation.

Les facteurs suivants sont importants pour favoriser une bonne cohabitation :

- ▶ prendre en compte les compétences et besoins de toutes les générations
- ▶ éveiller la conscience auprès des établissements et institutions pour le dialogue entre les générations, p. ex. le concept de maisons intergénérationnelles
- ▶ organiser des activités culturelles et de loisirs destinées à toutes les générations
- ▶ créer des lieux de rencontre attrayants pour les jeunes et les personnes âgées

Les questions centrales du dialogue intergénérationnel sont :

- ▶ En quoi les différents potentiels peuvent-ils constituer des ressources pour les différentes générations ?
- ▶ Comment favoriser des relations enrichissantes entre des personnes de générations différentes ?
- ▶ Comment peut-on instituer un dialogue actif au-delà des frontières de la religion, de la langue, de la nation, des coutumes, des traditions, du sexe et de l'âge ?



EXEMPLES DE BONNE PRATIQUE

- ▶ Maison intergénérationnelle à Schifflange
- ▶ Maison relais «Blannenheem» à Berschbach
- ▶ CIPA Heisdorf Maredoc : projet « groupe de théâtre intergénérationnel »
- ▶ Clubs seniors : Monnerich, Schifflange, Hupperdange, Lorentzweiler...
- ▶ L'initiative «Babuschka» : des étudiants et des seniors vivent sous le même toit
- ▶ «Akademie 6 bis 99» à Arnsberg, Allemagne
- ▶ Semaine nationale des retraités et personnes âgées en France (semaine bleue)

BIBLIOGRAPHIE

- ▶ Simona Ugucconi. Les Jeunes. Les seniors et leur temps libre, édité par le Jugendtreff Saba a.s.b.l. de Soleuvre, 2004
- ▶ Initiative «Babuschka» : Cette initiative entend développer une forme de relation intergénérationnelle originale, en rapprochant seniors et étudiants, Charte de 2006, Luxembourg
- ▶ «Miteinander voneinander lernen», Manuel de formation pour la mise en place de projets intergénérationnels, Centre européen de la politique d'aide sociale et de la recherche sociale, Vienne, 2001
- ▶ Une société pour tous les âges, le défi des relations intergénérationnelles, Fondation Roi Baudouin, juin 2008
- ▶ Mohammed Malki, L'intergénération, une démarche de proximité. Guide méthodologique, La Documentation Française, septembre 2005

SITES INTERNET

- ▶ www.uni.lu/etudiants/logement/offres_privées: Informations sur l'initiative «Babuschka» par le biais du service des études et de la vie étudiante (SEVE) de l'Université de Luxembourg
- ▶ www.generationendialog.de: Site Internet du bureau de projet «Dialog der Generationen». On y trouve une vaste base de données de projets

- ▶ www.kbs-frb.be: Site Internet de la Fondation «Roi Baudouin». On y trouve des informations sur les projets soutenus par la Fondation. Les projets sur le thème «Vieillesse de la population et relations intergénérationnelles» sont particulièrement intéressants
- ▶ www.courantsdages.be: Réseau d'associations belges ayant pour point commun des actions qui favorisent des rencontres entre les générations
- ▶ www.gouvernement.fr: accueil → santé et solidarité → personnes âgées → article : semaine bleue : un élan de solidarité intergénérationnel, semaine nationale annuelle des retraités et personnes âgées avec un calendrier des actions de la Semaine bleue

2.2.7. ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS

CULTURE ET LOISIRS

Comme la plupart des personnes sont encore en bonne condition pendant des années une fois qu'elles sont à la retraite et que les enfants ont quitté la maison, de nouvelles possibilités de loisirs s'ouvrent à elles. Elles disposent de suffisamment de temps pour se consacrer à leurs passe-temps favoris ou pour découvrir, et apprendre de nouvelles choses.

Les activités culturelles, sportives et de loisirs constituent un élément important de notre vie. Elles font partie intégrante de notre biographie, constituent des indices sur nos valeurs et notre mode de vie et sont partiellement liées à des traditions.

Pour beaucoup de personnes âgées, la participation à la vie associative de la commune occupe une place importante dans l'organisation de leur temps libre. Les rencontres régulières favorisent les contacts sociaux, le sentiment d'appartenance est renforcé et le bénévolat est souvent privilégié.

Dans la plupart des communes, il existe de nombreuses associations locales qui regroupent des personnes de tous les âges. Les organisations destinées aux personnes âgées comme les «Clubs Seniors», l'«Amiperas» ou le «Lëtzebuerger Rentner- an Invalideverband» proposent aux citoyens plus âgés un programme diversifié et varié d'activités en rapport avec leurs intérêts. Des activités supplémentaires sont initiées par les communes et suscitent de plus en plus l'intérêt des seniors.

Avant tout, il s'agit de proposer un large éventail d'activités et d'aboutir à une collaboration entre toutes les organisations.

ACTIVITÉS SPORTIVES POUR PERSONNES ÂGÉES

Les personnes âgées qui sont en forme sur le plan physique et mental ont une meilleure qualité de vie. Soutenir le vieillissement actif est le meilleur investissement dans l'avenir. Par conséquent, un des objectifs importants est de promouvoir des mesures préventives sur le plan de la santé, ainsi que de maintenir l'autonomie et le bien-être jusqu'à un âge avancé.

Les activités sportives régulières sont bénéfiques pour la prévention des maladies liées à l'âge telles que l'arthrose, l'ostéoporose, les maladies cardiovasculaires, le diabète, les maladies mentales et psychiques.

Le sport est important pour le bien-être général et doit avant tout faire plaisir. Les promenades à pied ou à vélo, seul ou en groupe, sont des activités très appréciées par les personnes âgées. Les cours de danse moderne, de remise en forme ou de yoga sont de plus en plus fréquentés par des seniors curieux et montrent que la génération des 60 ans et plus est ouverte et s'intéresse à de nouvelles choses.

Pour les personnes moins mobiles et d'un âge plus avancé, l'activité physique en groupe n'est pas seulement préventive sur le plan physique, elle leur évite également de tomber dans l'isolement. Les instructeurs formés savent adapter l'intensité des exercices en fonction du rythme et des besoins des participants, par exemple pour l'aquagym, la marche nordique ou la danse assise.

IDÉES

CULTURE ET LOISIRS

Formation pour adultes - lifelong learning

Avec l'âge, les formations favorisent la santé mentale, aident à maintenir le niveau de compétence et permettent de découvrir et d'explorer de nouveaux points d'intérêts. De plus, les activités en groupe favorisent le contact social.

Le «service RBS» a été fondé en 1989 à l'initiative du ministère de la Famille. L'académie pour seniors du «RBS - Center fir Altersfroen» soutient l'apprentissage tout au long de la vie au moyen d'une offre variée de manifestations, de formations et de séminaires.

Les «Clubs Seniors» travaillent au niveau local et régional. Ce sont des centres de rencontre pour personnes de plus de 50 ans.

En collaboration avec de nombreuses associations locales, des activités variées y sont proposées qui couvrent les domaines d'intérêt suivants :

- ▶ Occasions de rencontre : échange, réunion d'informations, cafétéria, activités de divertissement,...
- ▶ Culture : art, musique, théâtre, littérature,...
- ▶ Formation : cours de langue, philosophie, nouvelles technologies, informatique,...
- ▶ Créativité : artisanat, peinture,...
- ▶ Activités culinaires : cuisiner ensemble, cours de cuisine,...
- ▶ Prévoyance santé : alimentation, informations sur les maladies liées au vieillissement,...
- ▶ Activités sportives : randonnée, vélo, natation, danse.

Depuis septembre 2011, l'Université de Luxembourg propose des inscriptions à des cours réguliers pour seniors. Toutes les personnes de 60 ans et plus, assoiffées de connaissances, peuvent, sous certaines conditions, s'inscrire à un programme d'études.

Les diverses activités, manifestations et conférences destinées aux personnes âgées peuvent être soutenues par des informations ciblées, par exemple, par des publications dans le bulletin d'information communal ou sur le site Internet de communes ou en mettant à disposition les programmes des «Clubs Seniors» à la maison communale.

En créant un réseau intercommunal, il est possible d'élargir les capacités propres à la commune et, de ce fait, l'éventail de services destinés aux personnes âgées.

Il s'agit de veiller à ce que les bâtiments dans lesquels les cours ont lieu soient accessibles.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier de prendre en compte le rythme quotidien des personnes âgées dans la planification des activités.

ACTIVITÉS SPORTIVES

Outre les activités proposées par les organisations pour personnes âgées et les «Clubs Seniors», de nombreux clubs sportifs proposent des activités spécifiques pour les personnes âgées. Celles-ci doivent être adaptées aux besoins des personnes âgées et leurs formes physique doivent être prises en compte (débutants, avancés, différentes catégories d'âge). Les instructeurs doivent être formés et disposer de savoir et de savoir-faire dans le domaine du sport pour personnes âgées.



EXEMPLES DE BONNE PRATIQUE

- ▶ Programmes des «Clubs Seniors» et du «RBS-Center fir Altersfroen»
- ▶ Cours de danse pour seniors coordonnés par le «RBS-Center fir Altersfroen»
- ▶ Calendrier des activités des communes
- ▶ «Sport pour tous» de la Ville de Luxembourg
- ▶ Brochure «Fit 60 plus» de la commune de Esch/Alzette

BIBLIOGRAPHIE

- ▶ Programmes des «Clubs Seniors»: disponibles auprès des «Clubs Seniors» et auprès des communes conventionnées
- ▶ Aktiv am Liewen: le magazine de l'académie pour seniors du «RBS - Center fir Altersfroen»
- ▶ ELAN: le magazine de l'Amiperas Asbl
- ▶ D'Rentnerstëmm: le magazine d'information de l'LRIV Asbl - «Lëtzebuenger Rentner- an Invalideverband»
- ▶ «Fit für 100» – un programme d'exercices physiques pour favoriser la mobilité et soutenir l'autonomie des personnes du quatrième âge; un projet né de la collaboration entre la «Deutsche Hochschule Köln» et le «Ministerium für Arbeit, Gesundheit und Soziales» de Rhénanie du Nord-Westphalie,

l'initiative «Landesinitiative Gesundes Land NRW», «Landesseniorenvertretung Nordrhein Westfalen» et le Dr Heinz Mechling.

SITES INTERNET

- ▶ www.luxsenior.lu: Le site Internet pour seniors du Ministère de la Famille, on y trouve des informations utiles et les adresses des différents «Clubs Seniors»
- ▶ www.rbs.lu: le site Internet du «RBS-Center fir Altersfroen»
- ▶ www.amiperas.lu: le site Internet de l'Amiperas Asbl
- ▶ www.lriv.info: Lëtzebuenger Rentner- an Invalideverband
- ▶ www.uni.lu: On y trouve entre autres toutes les informations concernant les études pour seniors
- ▶ www.santé.public.lu: Informations sur le plan d'action national «Gesond iessen, méi beweegen»
- ▶ www.sport.public.lu: Offres dans le domaine du «sport de loisirs»
- ▶ www.vdl.lu: Sports pour tous, ville de Luxembourg, aînés 55+
- ▶ www.esch.lu: Brochure «Fit 60 plus», Esch/Alzette
- ▶ www.richtigfit-ab50.de: Site internet de l'Union allemande «Deutscher Olympischer Sportbund»
- ▶ www.fit-in-jedem-alter.de: Exercices pratiques de fitness pour seniors

2.3. ANALYSE DES BESOINS DE LA POPULATION

Pour obtenir une image aussi complète que possible de la situation de départ, il est très important de prendre en considération, outre les informations objectives sur la situation concrète, une analyse des besoins des citoyens plus âgés.

Lors de l'étape suivante, il s'agit d'impliquer les personnes âgées activement dans le processus de planification. Leurs intérêts et leurs besoins sont discutés et validés avec le groupe de planification. Les conclusions sont ensuite présentées aux responsables communaux.

Lors de l'analyse des besoins, il ne faut pas oublier que les propos et les besoins des citoyens reflètent les situations réelles du quotidien et sont des indicateurs concrets pour des champs d'action futurs.

Les éléments pertinents de l'état des lieux et de l'analyse des besoins des seniors sont consignés dans le plan d'action (voir annexe) en fonction des thèmes prioritaires.



IDÉES

Il existe différentes approches peu coûteuses qui permettent une participation interactive de la population :

DISTRIBUTION DE QUESTIONNAIRES

On peut envisager de distribuer des questionnaires aux ménages. Ceux-ci doivent être élaborés de manière simple et compréhensible.

DISCUSSIONS EN GROUPE

En collaboration avec les organisations locales (associations de personnes âgées, maisons de jeunes, clubs sportifs,...), on peut organiser des tables rondes et discuter de thèmes pertinents dans un cadre de partenariat.

FORUM POUR SENIORS

Lors d'un forum pour personnes âgées, les participants discutent ensemble différents thèmes prioritaires relatifs aux personnes âgées et cherchent à trouver des solutions à travers un échange interactif.

2.4. SYNTHÈSE DE LA SITUATION ACTUELLE ET DE L'ANALYSE DES BESOINS

Les informations recueillies résultant de l'état des lieux et de l'analyse des besoins peuvent être réparties dans deux groupes distincts lors de l'analyse : les situations satisfaisantes et les situations à améliorer. Ces dernières sont à traiter en priorité.

Le bilan de la synthèse montre déjà les premières situations concrètes à changer, par exemple un accès difficile à différentes infrastructures publiques, etc.

Pour une meilleure vue d'ensemble, les conclusions du groupe de planification peuvent être consignées par écrit dans le tableau du plan d'action pour être présentées ensuite aux responsables communaux.

Cette étape est capitale pour les décideurs politiques de la commune car les objectifs et les priorités pour le plan communal pour personnes âgées sont discutés et définis sur la base des informations recueillies.

2.5. OBJECTIFS ET PRIORITÉS

L'objectif retenu définit les priorités d'action de la politique communale pour les années à venir.

Il appartient aux responsables communaux de déterminer les thèmes prioritaires et les objectifs sur base des conclusions des analyses précédentes. On peut soit se consacrer à un seul thème, soit opter pour plusieurs priorités. De nombreux facteurs influencent la détermination de cette liste de priorités et diffèrent sensiblement d'une commune à l'autre.

Les objectifs doivent être formulés de façon claire et univoque dans le plan d'action. Ce n'est qu'ainsi qu'on aboutit à une bonne vue d'ensemble. Dans une étape ultérieure les mesures concrètes sont discutées.

Au cours de la présente phase, il est important de se préoccuper de la pertinence des actions dans le temps. Ces réflexions peuvent avoir un impact majeur sur les objectifs et les priorités concrètes. De petits changements suffisent parfois à déclencher des succès durables, alors que des projets longs et coûteux n'apportent parfois qu'un changement ou une amélioration à court terme de la situation initiale.

Par ailleurs, les projets mis en œuvre doivent prendre en considération aussi bien les besoins de la génération actuelle que ceux de la génération future.⁴

«L'objectif doit être, par conséquent, un développement qui se concentre sur la satisfaction des besoins sur la participation active de la population locale et tout en se construisant sur la base des cultures et traditions locales.»⁵

⁴ cf. traduction de la définition de Wikipédia : Nachhaltigkeit (durabilité), consultée en dernier lieu le 23 février 2012, www.de.wikipedia.org/wiki/Nachhaltigkeit

⁵ Traduction de la définition de Wikipédia : Nachhaltigkeit (durabilité), le concept de durabilité, vérifier en dernier lieu le 23 février 2012. www.de.wikipedia.org/wiki/Nachhaltigkeit

2.6. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

La planification et la mise en œuvre des actions constituent une phase cruciale. Si les élus communaux se mettent d'accord sur les thèmes à traiter prioritairement au niveau de la politique communale, les mesures d'action doivent être prises en conséquence.

Les questions ci-après doivent être clarifiées au niveau du conseil communal :

- ▶ Quels sont les mesures ou les projets qui peuvent être mis en œuvre ?
- ▶ Qui les met en œuvre ?
- ▶ Quels sont les comités/organes ou les associations qui peuvent être partenaires lors de la mise en œuvre ?
- ▶ Qui sera le chef de projet ou le coordinateur du plan d'action ?
- ▶ Quel rôle et quelles tâches le groupe de planification assume-t-il lors de la mise en place des projets ?
- ▶ Faut-il faire appel à d'autres partenaires de collaboration ?
- ▶ Comment les actions prévues sont-elles mises en œuvre ?
- ▶ Un projet peut-il être mené en collaboration avec une commune voisine ?
- ▶ Dans quel délai les mesures prévues doivent-elles être mises en œuvre ?
- ▶ Quel est le budget à disposition pour la mise en œuvre du plan communal pour personnes âgées et quelles sont les dépenses prévisibles pour les différentes actions ?

Sur base de ces questions, il convient de prendre en considération toutes les possibilités de mise en œuvre avant de passer à l'action. Les partenaires choisis peuvent, à la demande des responsables communaux, prévoir des actions ciblées et, après consultation, les tester dans le cadre d'un éventuel projet pilote.

Le tableau du plan d'action prend en compte tous les éléments importants de la planification et donne une vue d'ensemble structurée du plan communal pour personnes âgées.

2.7. ÉVALUATION ET CONTRÔLE DE LA DURABILITÉ

Un plan d'action solide doit être flexible. Son efficacité doit être contrôlée après une certaine période. Par conséquent, il peut être utile de tester de nouveaux concepts dans le cadre d'un projet pilote limité dans le temps.

Les projets pilotes donnent un aperçu de la rentabilité et des potentiels du projet réel avant sa mise en œuvre. En outre, ils servent à recueillir des expériences, à adapter les méthodes éprouvées aux réalités concrètes et éventuellement à élaborer des propositions d'amélioration.

La mise en œuvre et l'avancement du projet doivent être réexaminés régulièrement à l'aide de bilans intermédiaires prédéfinis.

Lors de l'évaluation, les responsables communaux doivent répondre aux questions suivantes :

- ▶ Qu'est-ce qui a été effectué ?
- ▶ Quelles actions ont pu être réalisées jusqu'à présent ?
- ▶ Les actions prévues ont-elles eu des conséquences positives/négatives ?
- ▶ L'objectif doit-il être reformulé ou ajusté à la situation actuelle ? Les actions prévues doivent-elles être adaptées ?

Le plan d'action doit être corrigé ou adapté si nécessaire. Une fois que les projets sont en place, les responsables communaux doivent prendre le temps de faire une évaluation finale approfondie. Lors de cette évaluation, il convient de passer en revue et d'évaluer l'ensemble des étapes du plan d'action et ses résultats.

Cette analyse peut conduire à de nouvelles approches pour d'autres besoins.

2.8. RÉORIENTATION

Si, lors du bilan intermédiaire et/ou de l'évaluation finale, le résultat escompté n'est pas entièrement atteint, cela ne doit pas être considéré comme une défaite, mais comme une opportunité pour progresser.

Parfois, de petits changements suffisent pour arriver à l'objectif prévu. Le maintien d'une pensée politique est d'une importance capitale en cas de changement de stratégie.

2.9. TRANSMISSION DE L'EXPÉRIENCE

La présente brochure est disponible sur le site Internet du ministère de la Famille et du SYVICOL :

- ▶ www.mfi.public.lu
- ▶ www.syvicol.lu

Sur ces sites Internet, il est également possible de consulter les initiatives prises au niveau communal dans la rubrique « Bonnes pratiques ». Cela permet aux différents responsables communaux, commissions, etc. d'échanger leurs projets respectifs.

3. Annexe

Le tableau suivant a pour but de résumer les résultats de l'état des lieux et de l'analyse des besoins et de faciliter la définition des objectifs et des priorités. La rubrique suivante reprend toutes les possibilités de réalisation des actions et des projets retenus. L'élaboration du calendrier, l'établissement de bilans intermédiaires et l'évaluation finale des projets donnent un aperçu de l'état d'avancement du plan d'action et facilitent le contrôle de l'orientation des projets. La colonne «Coûts» peut inclure aussi bien les dépenses détaillées que le budget à disposition.

Cette grille permet de traiter séparément tous les thèmes prioritaires et de consigner les résultats par écrit.

PLAN D'ACTION POUR LES DIFFÉRENTS THÈMES PRIORITAIRES :

THÈME :	ÉVALUATION FINALE				
	BILAN INTER-MÉDIAIRE				
	COÛTS				
	CALENDRIER				
	LISTE DE TOUTES LES POSSIBILITÉS DE MISE EN ŒUVRE				
	PRIORITÉ				
	OBJECTIF				
	ANALYSE DES BESOINS DE LA POPULATION				
	ÉTAT DES LIEUX				

MENTIONS LÉGALES

Éditeur :

Ministère de la Famille et de l'Intégration
L-2919 Luxembourg
Conseil Supérieur des Personnes Âgées (CSPA)

Groupe de travail :

Jean Bohler, Président du CSPA
Laurent Deville, SYVICOL
Roland Frising, CSPA
Marie-Thérèse Gantenbein, CSPA
André Hausmann, CSPA
Myriam Heirens, Ministère de la Famille et de l'Intégration
Patrick Laroche, CSPA
Romain Mauer, CSPA – Président du groupe de travail
Jean-Marie Mangel, CSPA
Nicolas Plein, CSPA
Jos Ruckert, CSPA
Serge Thill, Ministère de la Famille et de l'Intégration
Jean-Pierre Weintzen, CSPA
Suzette Zimmer-Maroldt, CSPA

Relecture :

Malou Kapgen, Ministère de la Famille et de l'Intégration
Dany Kobs, Ministère de la Famille et de l'Intégration

Layout :

Atelier graphique Bakform

Impression de la version allemande de la brochure :

Luxembourg, Mai 2012
ISBN : 978-2-87994-109-7

Imprimerie :

Imprimerie Fr. Faber S.A., Mersch



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille et de l'Intégration

CONSEIL SUPÉRIEUR
DES PERSONNES ÂGÉES